

---

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

(Du 19 novembre 2025)

---

## **PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**

### **Postulat 22.108, « Développement de l'éducation physique et sportive à l'école »**

---

*La commission parlementaire Éducation,*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Vincent Martinez, président, Sarah Blum, vice-présidente, Roxann Barbezat, Monique Erard, Eric Flury, Claudine Geiser, Emma Gossin, Aurélie Gressot, Caroline Juillerat, Emil Margot, Christophe Peter, Corinne Schaffner et Patricia Sørensen,

*en présence de M<sup>me</sup> Mireille Tissot-Daguette, représentante du groupe Vert'Libéral (VL), à titre consultatif,*

*et soutenue dans ses travaux par M<sup>me</sup> Sandrine Wavre, assistante parlementaire,*

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil :*

#### **TRAVAUX DE LA COMMISSION**

La commission Éducation a traité du rapport du Conseil d'État [25.044](#), Développement de l'éducation physique et sportive à l'école, lors de sa séance du 12 mars 2026, en présence de la cheffe du Département de la formation et des finances (DFFI), de son secrétaire général adjoint, du chef de service de l'enseignement obligatoire (SEEO) et de son adjoint, ainsi que d'un juriste.

Les groupes politiques ont globalement salué l'importance de l'activité physique à l'école et le rôle essentiel que joue l'établissement scolaire dans la promotion du mouvement auprès des enfants et des jeunes. Plusieurs membres ont relevé la diversité des initiatives existantes ainsi que l'engagement du corps enseignant dans ce domaine. La commission salue, à cet égard, l'importance accordée par le canton à la promotion du mouvement et de l'activité physique dans le cadre scolaire.

Les discussions ont toutefois fait apparaître plusieurs nuances par rapport au tableau globalement positif dressé par le rapport du Conseil d'État.

#### **Respect des périodes d'éducation physique**

Selon l'enquête mentionnée dans le rapport du Conseil d'État, un seul centre scolaire indique ne pas pouvoir respecter intégralement les trois périodes d'éducation physique à l'horaire. Plusieurs commissaires ont toutefois relevé que, dans la pratique, certaines périodes peuvent dépendre fortement des infrastructures disponibles ou être remplacées par d'autres activités. La commission a donc évoqué la nécessité de veiller à ce que les périodes prévues soient effectivement dispensées.

#### **Infrastructures sportives**

La question des salles de sport a suscité de nombreux échanges. Si le rapport du Conseil d'État évoque un manque de salles variable selon les communes, plusieurs commissaires ont estimé que la situation pouvait parfois être plus tendue que ne le laisse entendre le

document. Les difficultés ne concernent pas uniquement la disponibilité des salles, mais également l'état de certaines infrastructures, parfois jugées vétustes.

Il est rappelé que les communes sont responsables des infrastructures scolaires. La commission relève toutefois que ces questions peuvent avoir un impact sur l'égalité des conditions d'enseignement entre les régions du canton.

### **Disparités entre cercles scolaires**

Plusieurs interventions ont mis en évidence que les conditions de mise en œuvre de l'éducation physique peuvent varier selon les cercles scolaires, notamment en fonction des infrastructures disponibles, des projets locaux ou des collaborations avec des partenaires externes. Si ces différences reflètent en partie les réalités locales, elles soulèvent également la question d'une égalité d'accès à certaines infrastructures ou activités pour l'ensemble des élèves du canton.

### **Promotion du mouvement et bonnes pratiques**

La commission a salué les nombreuses initiatives visant à encourager le mouvement, notamment les programmes pédagogiques, les défis sportifs ou les projets d'établissement. De nombreux projets, tels que les programmes de promotion du sport scolaire, les camps et journées sportives, les partenariats avec les clubs locaux ainsi que les actions de sensibilisation à un mode de vie actif, sont initiés par le service des sports.

Certains membres ont toutefois estimé qu'il serait utile de mieux valoriser et diffuser les bonnes pratiques entre les centres scolaires, afin que les expériences positives puissent être partagées et reproduites ailleurs. Dans cette perspective, la commission souligne l'importance de favoriser les échanges entre établissements, notamment dans le cadre de la Conférence des directeurs et directrices de l'école obligatoire (CODEO).

La commission relève également que les enseignant-e-s, en particulier les généralistes, bénéficient de l'accompagnement de conseiller-ère-s en éducation physique. Bien que cette mesure constitue une ressource précieuse, certain-e-s député-e-s déplorent qu'elle ne soit pas offerte systématiquement chaque année. La commission rappelle à cet égard que le canton de Neuchâtel est le seul, dans l'espace BEJUNE, à mobiliser autant de moyens pour assurer cet encadrement.

### **Communication et coordination cantonale**

Enfin, la question de la communication et de la coordination cantonale a été soulevée. Les parents d'élèves perçoivent parfois les infrastructures comme vétustes, même lorsque les trois périodes prévues à la grille horaire sont effectivement dispensées. Il apparaît dès lors important que les directions des cercles scolaires informent les familles en cas de difficultés et que le service des sports améliore la diffusion des aides financières et des manifestations sportives prévues dans le cadre du concept cantonal du sport.

Les député-e-s reconnaissent que la plupart des enjeux relèvent du niveau communal et des cercles scolaires, mais soulignent la nécessité de poursuivre les efforts en matière d'infrastructures, de suivi pédagogique, d'échange de bonnes pratiques et de promotion d'activités physiques accessibles et attrayantes pour les jeunes.

## **CONCLUSIONS DE LA COMMISSION**

### **Postulat dont le Conseil d'État propose le classement**

Par 10 voix contre 2 et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat [22.108](#), du 23 janvier 2022, « Développement de l'éducation physique et sportive à l'école ».

## **Préavis sur le traitement du projet** (art. 272ss OGC)

Par 12 voix contre 1, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

La commission a adopté le présent rapport lors de sa séance du 21 avril 2026.

Neuchâtel, le 21 avril 2026

Au nom de la commission Éducation :

*Le président,*  
V. MARTINEZ

*La rapporteure,*  
S. BLUM